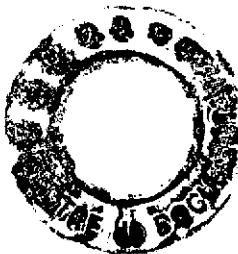


1121

SEMINAIRE DE SENSIBILISATION

L'APRES-BARRAGES :

PROBLEMATIQUE ET ENJEUX



VOLUME 2 : ANNEXE 1 - TERMES DE REFERENCE

Document préparé avec l'appui de la mission de Consultants PNUD/TCD composée de :

- VU VAN THAI : Chef de Mission
- J.P. TAROUX : Economiste
- G. TORDJMAN : Aménagiste

Annexe I

TERMES DE REFERENCES

des

Plans à élaborer et des études à
entreprendre

Termes de référence N° 1

Elaboration d'un plan de redistribution et restructuration des fonctions entre les institutions de Développement de la culture irriguée.

Le terme " Institutions de développement " est utilisé ici dans son sens le plus large, pour désigner l'ensemble des organisations participant aux processus de protection irrigué, de son support amont et aval (y compris le crédit et la commercialisation), qu'il s'agisse des organisations émanant de la communauté des exploitants telles que les groupement de producteurs, les groupements de gestion des petits périmètres villageois, les coopératives, les organismes publics chargés de développement Régional (SONADER, Ferme de M'Pourier), de la commercialisation et de crédit (F.N.D.), les organismes de recherche d'appui (CNRA et services de recherche de l'Elevage) les services administratifs chargés de la réglementation ou l'appui au développement (Direction de l'agriculture, Direction de l'élevage pour la partie de ses activités consacrées à l'association de l'agriculture irriguée et de l'élevage).

L'élaboration comprendra les opérations suivantes (énumération non restrictive et pouvant être modifiée).

1. Etude de la situation actuelle de la distribution des fonctions.

On s'attachera en particulier à analyser, d'une part, le fonctionnement actuel des organisations émanant de la communauté des producteurs et d'autre part, celui de la SONADER.

2. Etude de la rédistribution des fonctions.

En se basant sur l'étude précédente et en tenant compte des instructions et directives du gouvernement et des renseignements et propositions (à titre d'information) contenues au paragraphe V.2. et à l'annexe V du Document préparé pour le Séminaire de l'Après-Barrage on procédera

à déterminer la distribution des fonctions et leur articulation, entre les organismes de tutelle, les plus favorables à une augmentation rapide :

- de la capacité annuelle d'aménagement
- de la capacité annuelle de mise en exploitation
- de la capacité cumulée de gestion de toutes les superficies en exploitation.

.../...

3. Détermination des normes d'encadrement et élaboration du programme de formation préalable des cadres de base et des spécialistes issus du milieu paysan.

Pour l'établissement des normes d'encadrement on tiendra compte des disponibilités actuelles en personnel de la SONADER, des possibilités de recrutement sur place et de celles de recours à l'assistance technique extérieure.

Pour la formation des cadres et spécialistes issus du milieu on pourra éventuellement prévoir des enquêtes dans les périmètres en exploitation.

On déterminera la durée optimale de la période d'encadrement de mise en exploitation.

On mettra au point un plan de déphasage de l'encadrement de mise en exploitation (en tenant compte de la nécessité d'augmenter les rythmes d'aménagement, mais de façon réaliste)

En ce qui concerne les petits périmètres villageois on étudiera un système d'encadrement qui soit économiquement factible (on pourra au besoin envisager le recours aux ONG).

On estimera le coût de l'encadrement de mise en exploitation en le ramenant à l'hectare de superficie nette irriguée. Ceci pour les petits périmètres d'un côté et pour les grands périmètres de l'autre.

Si on est d'accord sur ce principe, on fournira les raisons pour lesquelles on doit considérer l'encadrement de mise en exploitation comme une investissement d'accompagnement à inclure dans les coûts totaux d'investissement de chaque projet d'établissement de périmètre.

On examinera également l'opportunité de fournir une assistance technique au secteur privé.

On étudiera ensuite les besoins d'encadrement de croisière après la période de rodage du fonctionnement du périmètre en spécifiant les services et organismes qui devront assurer ces fonctions. On indiquera le coût de cet encadrement.

4. Etude du fonctionnement des groupements d'exploitants.

En ce qui concerne les groupements d'exploitants paysans on accordera une attention particulière à l'articulation des fonctions entre les différents groupements au niveau de l'ensemble des périmètres.

.../...

On approfondira le fonctionnement des coopératives au niveau des périmètres et on estimera les besoins d'assistance technique après la période de rodage de l'exploitation en précisant la manière de fournir cette assistance.

En ce qui concerne les exploitants du secteur privé on examinera deux hypothèses.

a) périmètre entièrement affecté au secteur privé.

b) périmètre comportant une section affectée au secteur paysan et l'autre au secteur des exploitations privées.

Si on estime que la coexistence des deux sections est nuisible au bon fonctionnement du périmètre on indiquera les contraintes à respecter dans la conception du réseau hydraulique et dans celui du réseau de transport pour rendre le fonctionnement de deux sections indépendantes l'une de l'autre.

5. Etude du crédit.

a) Pour le secteur paysan

On étudiera si le crédit est à accorder à l'exploitant ou au gouvernement (à quel niveau de groupement) en séparant le crédit de campagne du crédit à moyen terme d'équipement.

Dans les cas crédit accordé au groupement on examinera les sanctions et autres mesures que le groupement pourrait prendre à l'encontre de ses membres défaillants.

On étudiera le problème de l'endettement des paysans et les mesures à prendre en cas de défaillance de remboursement pour cause d'incidents de campagne.

b) Pour le secteur des exploitants privés.

On examinera la désirabilité d'accorder du crédit à ce secteur et dans quel domaine.

6. Etude de la fonction d'entretien de l'infrastructures et des équipements.

On étudiera la distribution de cette fonction entre l'exploitant individuel, ses groupements à divers niveaux, et l'Etat (SONADER ou une autre organisme public) ou le secteur privé.

7. Etude des modalités de transfert éventuel de fonctions actuellement assumées par l'Etat au secteur privé.

On examinera les mesures que l'Etat aurait à prendre pour susciter la création ou inciter les entreprises existantes à prendre le relais et assumer efficacement et économiquement ces fonctions. On pourra proposer des enquêtes à cet effet.

.../...

8 Phasage des différentes réformes.

On examiner le phasage optimal des différentes réformes de redistribution des fonctions. On estimera la durée de chaque phase et la durée totale de l'exécution du plan.

On estimera également les besoins d'assistance technique pour l'exécution du plan et son coût.

Termes de référence N° 2
 Etude de la problématique
 foncière des périmètres irrigués.

Pour cette étude on sollicitera d'abord les avis et instructions du gouvernement sur la notion de patrimoine irrigué.

Sur cette base il est proposé d'examiner les points suivants :

1. Incidences des problèmes fonciers dans le passé.

On examinera les problèmes fonciers qui se sont posés jusqu'ici à propos :

- de l'implantation des petits périmètres villageois
- de la construction des grands et des moyens périmètres
- de l'implantation des périmètres privés.

On essaiera de cerner si ces problèmes se posent de la même façon dans le Delta, la Basse Vallée et la moyenne vallée et le Haut Bassin.

Cet examen servira à mieux guider la formulation des modalités d'application de la loi foncière et du régime patrimoine irrigué.

2. Elaboration du cahier des Charges des exploitants paysans et de leurs groupements.

En tenant d'abord compte des avis et instructions du gouvernement, on approfondira, modifiera et complètera les indications fournies au paragraphe V.1.2 du Document du Séminaire.

Ce travail permettra de rédiger le projet de Cahier des Charges de l'exploitant paysan et des groupements au niveau de la maille, à celui du quartier et à celui du périmètre (ou de la partie de périmètre réservée aux paysans et aux paysans éleveurs).

3. Elaboration du contrat type de concession aux exploitants privés.

Sur la base des mêmes considérations que celles du point 2 ou élaborera un projet de contrat type à souscrire par les exploitants privés.

Les principaux points à examiner sont les suivants (énumération non exclusive)

- Durée du contrat
- Modalité de renouvellement du contrat
- clause de garantie des investissements effectués par le concessionnaire (engagement de l'Etat à renouveler le contrat sauf pour manquements graves et répétés aux engagements souscrits).

- clause d'engagement du concessionnaire à effectuer les tranches d'aménagement spécifiées aux dates fixées par le contrat (sanctions puis finalement retrait de concession.)

- clause de respect des normes d'aménagement (élaboration de ces normes) Fixation des mesures qui seront prises en cas de refus d'exécution des travaux nécessaires pour se conformer aux normes.

- Procédure d'arbitrage en cas de contestation.

- Engagement du concessionnaire à faire partie du groupement des concessionnaires au niveau du périmètre et de respecter les règlements de ce groupe.

- Engagement de mettre en culture un minimum de tant % de la superficie nette irriguée en saison d'hivernage et tant % en contre saison, sauf cas de force majeure (à spécifier).

- Sanctions (pour défaut d'entretien et autres cas) et de déchéance (détérioration grave, manquements répétés, et si le gouvernement le décide pour mise en métayage de la concession).

3. Réglementation des concessions.

Les points importants à définir sont les suivants (énumération non exclusive).

- Modalités de sélection de la parcelle pour demande de concession (d'après les plans de l'A.P.D.). Autorité chargée d'examiner le dossier et de déterminer avec le candidat concessionnaire les tranches successives d'aménagement (ainsi que les dates limites pour l'exécution de ces tranches).

- Autorité chargée d'accorder les contrats de concession.

- Autorité chargée de vérifier le respect des normes et des dates de fin d'exécution des tranches prévues au contrat.

Eventuellement Autorité chargée de l'assistance technique (gratuite ou payante) à l'aménagement à l'équipement et à la mise en exploitation du périmètre.

- Autorité chargée de veiller au respect des engagements d'exploitation, d'entretien et éventuellement de faire valoir direct.

- Autorité chargée de prononcer la déchéance de concession

- Procédure d'exécution de déchéance et de réattribution de la concession.

...../....

déchue (prise en compte des investissements effectués par le concessionnaire déchu qui appartiennent maintenant à l'Etat).

L'étude ci-dessus serait à effectuer par un groupe de travail composé de membres de la CAB, du Comité Technique d'Appui ou d'autres personnes appartenant aux administrations concernées compétents et possédant une expérience en matière d'aménagement, d'exploitation en culture irriguée, de droit foncier, de sociologie et d'animation des groupements paysans.

Il serait souhaitable d'adoindre au groupe à titre de consultants un exploitant de périmètre privé, un responsable (ou cadre) de coopérative, une personnalité du secteur privé (non exploitante) connaissant bien le fonctionnement des périmètres (tant privé que paysan).

Termes de référence N° 3

Plan d'intensification et de passage
à la double culture de l'ensemble des périmètres
en exploitation.

Sur la base des indications fournies au paragraphe V.3. et à l'annexe IV du Document pour le Séminaire de l'Après - Barrage on établira le plan cité en titre dont les caractéristiques seront les suivantes.

I. Objectif _ on devra estimer de façon réaliste et en justifiant l'intensité culturelle que l'on pourrait atteindre dans le moyen terme sur l'ensemble des périmètres en exploitation (petits périmètres, périmètres moyens et grands périmètres).

II. Durée. On devra estimer de façon réaliste la durée minimale qui sera nécessaire pour atteindre l'objectif précédemment fixé. On détaillera cette durée en fixant un calendrier prévisionnel pour les opérations listées au point suivant.

III. Contenu du Plan.

Le plan devra traiter des points suivants :

1. Identification des facteurs influençant le passage à la double culture.

On fera une analyse critique de l'annexe IV et on proposera les études et enquêtes à effectuer pour mieux cerner ces facteurs et pour déterminer une stratégie pour leur attaque.

2. - Préparation de paquets technologiques complets et cohérents à tester sur plusieurs périmètres pilotes de différentes tailles (combinaisons des spéculations, techniques culturelles, organisation de la production, logistique, etc...)

On indiquera ici la méthodologie qu'on envisage pour déterminer ces paquets technologiques.

3. - Préparation d'un programme de mesures d'accompagnement (fourniture des imputs, commercialisation, crédit, autres mesures particulièrement celles visant à décourager la culture de décrue).

On indiquera les études et enquêtes qu'on entendra effectuer pour préparer ce programme.

4. - Application test sur un certain nombre de périmètre pilotes de différentes tailles, des paquets technologiques et des mesures d'accompagnement. Evaluation continue des résultats et réadaptation continue des paquets technologiques, des

mesures d'accompagnement et des méthodes d'encadrement et d'animation.

On détaillera les critères qu'on entend appliquer pour la sélection des projets et fixer leur nombre. On fournira des indications sur la méthodologie qu'on entend mettre au point pour la saisie et l'évaluation continue des résultats.

On accordera une attention particulière à la sélection des projets pilotes de petits périmètres villageois et à la stratégie de leur encadrement pour rendre l'extension ultérieure à l'ensemble des petits périmètres économiquement factible et compatible avec les ressources humaines disponibles.

5. Application des systèmes et des méthodes mis au point sur les projets pilotes à l'ensemble des autres périmètres.

On diquera ici les critères qu'on entend appliquer pour déterminer la stratégie optimale d'extension des résultats acquis à l'ensemble des périmètres et on estimera la durée de cette opération.

On détaillera les besoins au personnel en indiquant les méthodes de formation éventuelle des cadres et spécialistes.

6. Phasage - On indiquera les différentes étapes de l'opération de vulgarisation qui permettront d'étendre les techniques de double culture à l'ensemble des périmètres en exploitation.

Termes de référence N° 4

Etude de l'association de la culture irriguée
à l'élevage dans la vallée et les zones sylvopas-
torales avoisinantes.

1. Inventaire des données existantes.

Recueil des statistiques et inventaires des études existantes sur :

- l'élevage dans la vallée et dans les zones avoisinantes
- les systèmes pastoraux et agropastoraux, les parcours
- les paturages, leur potentiel
 - (en particulier les paturages de décrue et leurs effets sur les systèmes pastoraux et agropastoraux).
- Autres aspects intéressant l'élevage extensif (éco-systèmes)
- Les cultures fourragères irriguées (Résultats de recherche expérimentation, prévulgarisation, vulgarisation).
- Embouche bovine et ovine (Expérimentation, prévulgarisation).

2. Enquêtes.

2.1 Enquête pour mieux identifier et mieux cerner les principaux systèmes pasto-
raux en vigueur, caractéristiques techniques, économiques et sociales de chacun d'eux

2.2 Enquête sur :

- les cas existants de culture fourragères irriguées dans la vallée et leur utilisation (directe ou commercialisation), on détectera en particulier les cas d'usage à des fins d'embouche.

- l'utilisation des sous produits de la culture irriguée

3. Identification des différents types d'association de la production irriguée
et de l'élevage.

- production fourragère et utilisation des sous produits de la culture irri-
guée pour la sauvegarde du troupeau en année de sécheresse.

- différentes formes d'embouche.

- utilisation pour l'alimentation de soudure en fin de saison sèche

- utilisation pour la culture et la traction attelée
évaluation de la factibilité des différents schémas identifiés.

4. Elaboration d'un programme d'expérimentation de prévulgarisation (projet
pilote) et de vulgarisation des schémas reconnus comme raisonnablement
factibles.

5. Recommandations sur les priorités de la Recherche tant dans le domaine de l'élevage que dans celui de la culture fourragère irriguée.

Cette étude serait à confier à un bureau d'études sur financement de l'aide extérieure.

Termes de référence N° 5

Mission de Formulation d'un projet de
développement de la pisciculture dans la
Vallée Rive Mauritanienne.

1. La mission a pour but d'assister le Gouvernement de RIM à formuler les termes de références d'un projet de développement de la pisciculture sur la rive droite de la Vallée et du Delta du Fleuve Sénégal en Mauritanie.

2. Le but du projet est d'associer des activités piscicoles à l'agriculture irriguée intensive, déjà pratiquée sur 10 000 ha environ, et qui va être étendue à 30 000 puis à 60.000 ha, au début du 21^e siècle.

3. Plusieurs types de piscicultures peuvent être envisagées à priori ; leur localisation, impliquant des typhogies et des intensités différentes, pourrait être, énumération non exhaustive :

31 en milieu " rizière irriguée ", au contact direct avec les agriculteurs, aquaculture associée à l'hydro-agriculture (bassins d'irrigation, canaux et drains, etc ...)

32 dans une cuvette (une) en cours d'aménagement (petits et moyens périmètres, grands périmètres, endiguement général et chenal alimentation - drainage vanne), dans le bas fond central non drainable.

33 en rivière, dans la zone d'influence du barrage de Diama (niveau quasi-constant)

34 dans le delta mauritanien, où les activités de pêche continentale deltaïque sont déjà pratiquées.

4. A priori, c'est plutôt le type mentionné en 31 supra qui est envisagé, mais les autres possibilités énumérées devaient être considérées, avant de les écarter éventuellement.

5. La mission de formulation sera exécutée par un Spécialiste en pêche continentale en milieu hydroagricole, familier des problèmes en Afrique Sahélienne et Sub-tropicales elle aura une durée de 3 à 4 semaines, et se déroulera à Nouakchott, avec visites dans la Vallée et le Delta.

Un contact avec les Instituts africains spécialisés (Dakar, Abidjan, autre) pourra s'avérer utile.

6. La mission préparera des termes de références pour un projet de développement de la pêche ceux ci comporterait les activités suivantes :

.../...

- recherche de sites et de typologie, à discuter avec les autorités mauritaniennes (CAB, MDR, SONADER) en contact avec l'OMVS avant de procéder aux choix ;
- étude détaillée de la solution arrêtée sous ses aspects physiques (localisation, infrastructures et équipements éventuels), fonctionnels (programme, personne logistique), et financières (budgets) ;
- évaluation socio-économique séminaire.
- préparation d'une première phase d'exécution du projet pour une période de 3 ans.

Termes de référence N° 6

Elaboration d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle, d'éducation de base et d'animation sociale pour la culture irriguée.

L'accésion à la culture irriguée représente, pour le paysan vivant auparavant des cultures pluviales et de décrue, un changement brutal et profond de ses modes de vie, de production et de ses relations sociales.

Du jour au lendemain de paysan se contentant de produire pour la subsistance familiale il doit se transformer en paysan gestionnaire.

Il doit maîtriser des techniques entièrement nouvelles beaucoup plus sophistiquées que celles, rudimentaires, qu'il connaît depuis son enfance.

Il aura à gérer au mieux l'utilisation de facteurs de production qu'il doit payer en espèces. Il doit vendre au moins une partie de sa production pour rembourser les avances de campagne.

De paysan individuel il doit devenir un producteur membre d'un ou de plusieurs groupements dont les décisions et la discipline influent sur les rendements de son propre champ (notion nouvelle pour lui) et le choix des cultures qu'il doit mettre en place.

Il est donc nécessaire de le préparer à ce changement brutal afin qu'il puisse acquérir plus facilement et plus rapidement les notions techniques et économiques qui lui permettront de maîtriser son nouveau mode de production. Il convient d'initier les changements d'attitude qui le rendront plus aptes à s'insérer harmonieusement dans les groupements dont il aura à faire partie.

D'un autre côté la mutation profonde de son mode de production va le rendre plus perméable à des changements de mode de vie et à la perception d'horizons nouveaux qui amélioreront son cadre de vie (hygiène, prophylaxie, nutrition, environnement etc)

Ceci justifie un programme complet d'animation et de formation qui doit être intégré comme une composante nécessaire de tout projet d'établissement de périmètre.

Par ce biais au fur et à mesure de son accès à la culture irriguée toute la population rurale de la vallée deviendra alphabète et aura acquis les notions de base pour l'amélioration de son cadre de vie.

Le programme à établir comprend (énumération non limitative) :

.../...

- Un programme d'alphabétisation fonctionnelle, moyen indispensable pour l'acquisition de nouvelles connaissances.

- Une animation sociale pour mieux faire comprendre aux paysans l'intérêt de la culture irriguée, la nécessité de forme~~s~~ des groupements, l'importance de la discipline de groupe , l'importance de l'entretien de la parcelle et des équipements etc

Une éducation de base qui lui inculquera les notions essentielles de gestion de sa production, de fonctionnement de ses groupements (coopérative), de son environnement etc....

Une éducation sanitaire et nutritionnelle qui lui permettra d'acquérir les notions d'hygiène , de nutrition ainsi que la protection contre les maladies de l'eau qui risquent de s'étendre avec la multiplication des périmètres irrigués et le travail dans la boue.

Le programme ci dessus est à préparer par les membres du CAB et du Comité Technique d'Appui ainsi que par des consultants locaux compétents dans les domaines de l'alphabétisation fonctionnelle, l'animation des périmètre irrigués, l'éducation des adultes, l'éducation sanitaire et la nutrition.

Termes de référence N° 7

Etude de la promotion de la petite
navigation fluviale et de son équipement.

1. - Enquête sommaire sur les types d'entreprises de petite navigation exis-tantes dans la vallée (à Rosso, Boghé, Kaedi, Gouraye)

Estimation de la flotte existante.

2. - Enquête sur la facilité d'accortage et de quai dans les escales portuaires de Rosso, Boghé, Kaedi, Gouraye

Estimation des flux potentiels sur les grands périmètres et sur les petits périmètres accessible par dragage des marigots.

3. Détermination des équipements à mettre en place dans les escales portuaires (quais, équipements de manutention, hangars de stockage etc....)

4. Détermination des types d'équipement à mettre en place pour le chargement et le déchargement des cargaisons sur les périmètres (petits périmètres et grands périmètres)

5. Détermination des équipements pour le dragage des marigots d'accès.

6. Détermination des types de bateaux les mieux adaptés au traffic possible (mention particulière des bateaux ateliers pour la maintenance et la réparation des pompes sur les petits périmètres)

7. Examen des mesures à prendre par le Gouvernement pour stimuler le déve-loppement de la petite navigation.

8. Préparation d'un projet de développement de la petite navigation à présen-ter aux sources d'aide.

Terme de référence N° 8

Etude de la promotion des petites et moyennes entreprises dans la Vallée.

L'étude comprendra :

1. - L'identification des activités tertiaires, artisanales et de petites et moyennes industries susceptibles de se développer avec le développement de la culture irriguée et de la petite navigation fluviale.

On accordera une attention particulière aux secteurs de la fourniture des services et des facteurs de production aux périmètres irrigués, à ceux de la transformation de la production irriguée (usinage, petites industries agro-alimentaires, et de sa commercialisation).

2. Etude des moyens de diffusion des informations sur les opportunités de création d'entreprises. Une attention particulière sera accordée à la diffusion de l'information dans le milieu des émigrés de retour dans leur pays.

3. Etude de l'assistance technique à fournir pour l'établissement des petites et moyennes entreprises.

On examinera l'opportunité de créer un centre de promotion et de conseil aux PME soit au niveau National soit au niveau de la Vallée.

4. Etude du Crédit aux PME

5. Autres mesures d'incitation.

6. Formulation d'un projet de promotion des PME dans la vallée.

Cette étude serait à entreprendre par un consultant de l'assistance Technique spécialisé dans la promotion des PME.

TERMES DE REFERENCE N° 9

MISE EN PLACE D'INSTRUMENTS STATISTIQUES DE BASE PERMETTANT L'EVALUATION MACRO-ECONOMIQUE PERMANENT DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DE LA VALLEE.

Le chapitre II de l'annexe économique n° 2, décrit la méthodologie de l'évaluation macro-économique du programme d'investissement de la Vallée, dont une première application a été effectuée dans ce document préparatoire au Séminaire de Sensibilisation.

Cependant, pour étudier correctement l'ensemble des effets résultant des investissements programmés, il s'avère nécessaire de disposer d'instruments d'analyse statistique. Aussi, il conviendrait d'éaborer les éléments suivants :

1°) - Construction d'un T.E.S. : Tableau entrées/sorties retracant pour une année donnée, les échanges entre les différentes branches et produits, en les situant également dans l'équilibre des ressources/emplois des biens et services non facteurs.

Ce T.E.S. devrait permettre de distinguer les différentes activités de la Vallée, tels que l'agriculture moderne (cultures irriguées), l'agriculture traditionnelle (cultures de décrue et pluviale), les transports par voie navigable, par routes, l'énergie d'origine thermique, l'énergie d'origine hydro-électrique, les industries et artisanat spécifiques futures (sucre,).

Ce T.E.S. construit au niveau national, devrait également distinguer les différentes consommations intermédiaires importées et locales pour chacun des produits considérés.

..../....

2°) - Approfondissement des comptes économiques de base, permettant la construction de ce T.E.S., notamment l'établissement des équilibres ressources/emplois, en valeur et en volume, globaux, et pour les différentes branches et produits de l'économie mauritanienne. Ceci suppose la mise en oeuvre d'enquêtes appropriées et l'élaboration de statistiques sectorielles homogènes, surtout dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche).

L'utilisation d'études économiques particulières, telles les évaluations des périmètres types existants, par la méthode des effets, seraient précieuses au moins pour la partie " Analyse des consommations intermédiaires locales, importées, par produit. Détermination des coefficients de passage entre les productions et les valeurs ajoutées ".

L'analyse du commerce extérieur devra permettre de distinguer les importations par branche, entre celles dépendant de la demande finale et celles liées aux consommations intermédiaires.

3°) - Préparation d'une enquête sur les budgets - consommation - revenus, permettant l'amélioration du T.E.S. précédent et donc de l'évaluation macro-économique globale. Les effets secondaires, résultant des revenus complémentaires créés par la production et leur diffusion dans l'économie mauritanienne est capitale pour connaître et comprendre l'impact réel des investissements mis en oeuvre (périmètres irrigués, routes, barrages, socio-éducatif,).